

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre 2024 à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	8	7	15

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 décembre 2024

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD, Annie CHARTREZ
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Christophe JOLY, Laurent CLAUS

Absents excusés : MMES Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Bénédicte JOURDIN (donne pouvoir à Laurent CLAUS), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Christophe SUBTIL)
MM. Loïck YONNET (donne pouvoir à Loïck YONNET), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY), Martial CHEVALIER (donne pouvoir à Annie CHARTREZ)

A été élue secrétaire : Madame ROUX DIT RICHE Hélène

Objet : MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE POUR 2025

Monsieur le Maire, expose que suite à la rétrocession de la voirie du lotissement Chantoiseau à la commune, il convient de modifier la longueur de la voirie de cette dernière.

Cette information servira de base pour la répartition de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale au titre de l'année 2026.

La longueur de la voirie de la commune recensée en 2020 était de 24 791 mètres, à laquelle sera rajoutée la longueur de la voirie du lotissement Chantoiseau, 725 mètres, pour un total de **25 516 mètres**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la nouvelle longueur de la voirie communale de **25 516 mètres** et charge Monsieur le Maire d'en informer les autorités compétentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT